

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●	
	Spectacle érotique	141		
	Cour à rebuts auto.	142-143		
	Chauffage extérieur	144	●	
	Poste d'essence	147-158		
	Café terrasse	159	●	
	Chenil	160-164	●	
	Éolienne domestique	165-167	●	
	Panneaux solaires	168	●	
	Construction souterraine	174	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68	●	
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).	
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68	●	
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●	
	Spectacle érotique	141		
	Cour à rebuts auto.	142-143		
	Chauffage extérieur	144	●	
	Poste d'essence	147-158		
	Café terrasse	159	●	
	Chenil	160-164	●	
	Éolienne domestique	165-167	●	
	Panneaux solaires	168	●	
	Construction souterraine	174	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).	
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68	●	
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	●
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	2014-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Des dispositions particulières s'appliquent pour les sites d'extraction (voir articles 348 à 354).	
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	9 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●	
	Spectacle érotique	141		
	Cour à rebuts auto.	142-143		
	Chauffage extérieur	144	●	
	Poste d'essence	147-158		
	Café terrasse	159	●	
	Chenil	160-164	●	
	Éolienne domestique	165-167	●	
	Panneaux solaires	168	●	
	Construction souterraine	174	●	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Toute construction ou infrastructure est interdite sur le lot 187-P, propriété de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.	
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	●	
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	2
	IV À incidence élevée	42/64	●	
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Une seule résidence unifamiliale est autorisée dans la zone
<b>NOTE 2</b>	L'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» est spécifiquement interdit dans la zone
<b>! Un écran tampon d'au moins 5 mètres de largeur entre un usage du groupe industriel et un usage résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).</b>	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	3
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64	●	3
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48	●	
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	●	1/2
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67	●	
	II Services religieux	53/67	●	
	III Services gouvernementaux	54/67	●	
	IV Services divers	55/67	●	
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67	●	
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1		
	II Équipement public de télécommunication	62.2		

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
	12-09-2019	153-2019		
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 3</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir 71)

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	•	
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65	●	1-3
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	4
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	40 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	18-07-2024	199-2024
	12-09-2019	153-2019		
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Seules les industries légères suivantes sont autorisées : aliments et boissons
<b>NOTE 4</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	18-07-2024	199-2024
	12-09-2019	153-2019		
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
	12-09-2019	153-2019	18-07-2024	199-2024
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1-2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	●	1
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	3 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	28-11-2024	201-2024		
	17-04-2025	206-2024		

<b>NOTE 1</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation







USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	17-04-2025	206-2024
	12-09-2019	153-2019		
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	35 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	21-03-2024	191-2024
	12-09-2019	153-2019		

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	•	
	II Moyenne densité	25	•	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	•	1
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	•
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70	●	1
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	15 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	•	
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48	•	
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	1/2
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	2/3
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	10 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	•

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

<b>NOTE 1</b>	Seuls les marchés publics sont autorisés
<b>NOTE 2</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1-8
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66	●	5-8
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47	●	6-8
	IV Usage intensif	48	●	2-8
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	●	3-4
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	7-8
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	8
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	8

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	10 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		●
Rue publique ou privée			

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	18-01-2018	140-2017	28-11-2024	201-2024
	12-09-2019	153-2019		
	20-01-2022	178-2021		

<b>NOTE 1</b>	Seul l'usage «restaurant» est autorisé
<b>NOTE 2</b>	Seuls les usages suivants sont autorisés : marina, plage aménagée, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
<b>NOTE 3</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
<b>NOTE 4</b>	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
<b>NOTE 5</b>	Seuls les usages suivants sont autorisés : centre d'interprétation, information touristique

<b>NOTE 6</b>	Seuls les usages suivants sont autorisés : sentier pédestre, sentier non motorisé (pédestre, cyclable, ski de fond, raquette, etc.), aire de pique-nique, de jeux et détente, plage non aménagée, rampe de mise à l'eau, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
<b>NOTE 7</b>	Seuls les usages suivants sont autorisés : services municipaux, stationnement nécessaire pour l'accueil des visiteurs du secteur de la plage
<b>NOTE 8</b>	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 7.1)

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	7 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	<b>Résidentiel</b>			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
<b>Industriel</b>				
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
<b>Commerces et services</b>				
	I Associés à l'usage résidentiel	39/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
<b>Culture, récréation et loisirs</b>				
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
<b>Institutionnel</b>				
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
<b>Agriculture</b>				
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
<b>Forêt</b>				
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
<b>Extraction</b>				
	I Activités extractives	62/68		
<b>Services publics</b>				
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
Rue publique ou privée		●	

MODIF.	Date	Règlement #
	18-01-2018	140-2017
	12-09-2019	153-2019
	20-01-2022	178-2021

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

